

Bonjour à toutes et tous !

Bienvenue à celles et ceux qui nous rejoignent et bonne continuation à celles et ceux qui nous quittent après quatre ans (au moins) de bons et loyaux services !

Nous espérons que votre arrivée dans votre nouveau semestre s'est bien passée et que vous avez pu prendre contact avec vos syndicats et associations locales d'internes. Ces derniers sont vos interlocuteurs privilégiés pour toutes vos problématiques liées aux stages, à la connaissance et l'exercice de vos droits, et à l'internat en général (maquettes, inter-CHU, disponibilités, ...). Vous avez pu le voir : cette reprise a été chargée, en particulier sur le sujet des conditions de travail et de formation des internes ! Nous pensions qu'enfin, après un peu plus de deux ans de concertation, le ministère de la santé allait enfin entendre nos revendications (voir observance hors-série n°34 d'octobre 2014). À ce sujet, la mobilisation du 17 novembre avait pour objectif de sensibiliser l'opinion face aux difficultés à venir concernant notre formation. Ce mouvement a permis d'obtenir un rendez-vous au cabinet de Mme Touraine et d'interpeler les pouvoirs publics qui ont proposé un taux d'inadéquation de 7% ainsi que de prévoir une sanction envers les établissements ne respectant pas le repos de sécurité. Cependant, ni la manière, ni le calendrier, ni les objectifs chiffrés, n'ont été précisés ! Nous restons toujours attachés au fait que les dix demi-journées de temps de travail doivent être réparties du lundi matin au vendredi soir ; la journée du samedi passant de garde (fin de l'existence de la ½ garde du samedi après-midi). Nous exigeons que nos deux demi-journées de formation statutaire restent encadrées par le coordonnateur de filière. C'est donc à chacun d'entre nous de prendre conscience des enjeux de la formation et de l'opportunité qui nous est offerte : la dernière réforme des statuts des internes date de 2002 et n'est à l'heure actuelle pas encore totalement respectée.

Dans ce contexte, plus proche de vous, nous sommes intervenus pour appuyer vos structures locales afin que soient respectés le droit des internes de prendre une disponibilité pour convenance personnelle, dans toutes les inter-régions pour le respect des règles d'interclassement, ou encore pour le respect des règles de choix et de construction de maquette. Pour mémoire, une récente instruction a rappelé aux directions de vos CHU et aux directions des affaires médicales, les règles minimales exigibles pour les gardes ; à savoir : un repas chaud et gratuit servi à toute heure, une chambre de garde propre et sécurisée, la réaffirma-

tion du caractère formateur des gardes, tout autant que l'obligation du respect du repos de sécurité. Si vous rencontrez des difficultés dans votre semestre (par exemple pour aller en cours) ou pendant vos gardes (par exemple sur un problème de sécurité) : signalez-le sans tarder à vos représentants locaux.

Au mois d'octobre, nous avons collaboré avec l'Ordre National des Pharmaciens, pour l'élaboration des recommandations présentées lors de la convention jeunes de l'Ordre (voir lettre de l'Ordre n°48). Ces recommandations tombent à pic puisque vos représentants de la FNSIP-BM sont amenés à travailler avec le ministère de l'enseignement supérieur à la refonte des DES de Pharmacie et de Biologie Médicale.

Nous avons également été invités à la 27ème journée de l'Ordre où Mme la présidente Isabelle Adenot a pris position en faveur des jeunes, de l'indépendance professionnelle, de l'accès aux capital et du « n bio – n sites » pour les biologistes médicaux, et, bien sûr, sur la défense du DES de Pharmacie. À cette occasion, Mme la ministre Marisol Touraine a réaffirmé la pérennité de la loi de 2013 portant réforme de la biologie ainsi qu'un engagement très fort autour de la conciliation médicamenteuse et de l'approche territoriale des soins pharmaceutiques pour une médecine de parcours.

Le mouvement du 30 septembre nous a montré que la mobilisation de la communauté pharmaceutique a porté ses fruits sur la loi « Macron ». Plus récemment encore, le PLFSS 2015 est en cours d'examen, et, nous serons bientôt mobilisés autour du projet de loi de santé qui sera examiné en janvier 2015. Dans ce contexte nous garderons un œil très attentif sur la loi « Activité ».

Enfin, vous pouvez d'ores-et-déjà noter dans vos agendas que vos élus se réuniront en conseil d'administration le 24 janvier à Paris (transmettez-leur vos questions, vos remarques !) et nous vous attendrons nombreux pour les futurs congrès de la FNSIP-BM programmés à Montpellier le week-end du 21 mars et à Marseille le week-end du 24 mai avec des programmes de formation de haute volée concoctés par vos syndicats locaux d'internes !

Nous vous souhaitons une très belle fin d'année 2014 !

Thomas Riquier et Mickaël Fortun, Co-Présidents FNSIP-BM

le bulletin d'informations de la fédération nationale des syndicats d'internes en pharmacie et en biologie médicale

Passons maintenant aux actus de chaque filière!

On commence avec la Pharmacie Hospitalière et par les bonnes nouvelles puisque nous n'avons heureusement pas de mauvaises à vous annoncer en cette fin d'année : nous venons d'apprendre que la ministre a enfin signé le décret d'exclusivité d'exercice en PUI qui se trouvera donc au pied du sapin pour tous les internes, selon le scénario le plus probable (car nous l'avons appris à nos dépens : il faut savoir rester prudent !). Nous avons pu bénéficier, dans un autre registre, de l'apport des responsables des CRPV qui ont attaqué en justice la décision de ne pas agréer les CRPV en domaines de la pharmacie : c'est désormais une jurisprudence. Concrètement, les semestres en CRPV devront être agréés en domaine « économie de la santé et vigilance ».

Nous sommes également en train de préparer le terrain pour favoriser l'ouverture de semestres au sein des établissements de santé privés car ils constituent un débouché de plus en plus important ; le regroupement des établissements favorisant la constitution d'équipes pharmaceutiques hospitalières expérimentées et compétentes.

De plus, pour ceux qui n'y croyait pas, le mouvement de grève du 17 novembre est en train de porter ses fruits : nous pourrions obtenir de nouvelles avancées significatives pour le respect du droit et des conditions de travail des internes, tout en rétablissant nos possibilités de formation qui sont mises à mal par le libellé actuel du texte proposé. Reçus au cabinet de la santé vendredi 28 novembre, cela pourrait avoir un impact non négligeable sur notre internat ! Restez donc à l'écoute (et venez nombreux aux congrès de mars et de mai à Montpellier et Marseille respectivement !).

Parallèlement, nous avons été actifs sur le PLFSS et notamment sur l'ancien article 51 concernant la dérogation au monopole pharmaceutique pour certains types de plasma à finalité transfusionnelle (plasma « SD »). La bataille n'est pas finie ! Également, nous sommes en lien avec les syndicats professionnels et la conférence des doyens pour interpréter et proposer des modifications dans le projet de loi de santé qui sera examiné en janvier 2015.

Pour finir, nous allons lancer, comme nous l'annoncions au congrès de Rennes tenu fin octobre, des enquêtes extrêmement importantes pour préparer le futur de l'internat et pouvoir continuer d'être force de proposition : une enquête sur les DES de Pharmacie et IPR, la poursuite de l'enquête sur l'insertion professionnelle, une enquête sur la formation en santé publique et enfin, nous vous présenterons les résultats de l'enquête sur les années recherche. Pour cette dernière, nous tenons à vous remercier pour toutes les réponses colligées : vous avez été plus du double à répondre par rapport à l'année dernière !

Au tour de la Biologie Médicale pour laquelle l'actualité se veut "rassurante" en cette fin d'année 2014.

La FNSIP-BM se félicite des actions menées avec l'ensemble de ses mandants et main dans la main avec les autres professionnels de santé. Cela a permis d'aboutir au retrait des professions médicales du scope de la "Loi Activité" menée par la ministre de l'économie Emmanuel Macron.

Néanmoins, certains points méritent d'être surveillés de près :
- L'article 5.1 de la loi n°90-1258 (formes d'exploitation des sociétés libérales) concernant la détention du capital social de société d'exercice libéral, dans sa rédaction actuelle, n'est modifié que pour les professions juridiques et judiciaires. Nous garderons néanmoins un oeil attentif sur les éventuels amendements qui pourraient inclure la biologie médicale lors de l'examen de ce texte au parlement qui est prévu le 22 janvier 2015.

- L'ouverture vers l'Europe est dans ce projet de loi également une priorité. Mais dans le cas des professions médicales, et plus spécialement en biologie médicale, cette ouverture vers l'Europe ne peut se faire de manière prématurée avant l'harmonisation de la profession de biologiste avec la reconnaissance des diplômes sur la base d'un acquis des compétences, établies par l'EC4 (European Syllabus for Post-Graduate Training in Clinical Chemistry and Laboratory Medicine dans sa 4e version, 2012). Notre vision de la biologie médicale en France est, rappelons-le une biologie médicale de qualité, efficiente et de proximité, et pour laquelle le patient est au centre des prérogatives, lorsque dans d'autres pays la biologie médicale n'est qu'une prestation de service.

- Un autre point est discuté dans ce projet de loi, il s'agit du renforcement du contrôle par les ordres des sociétés exploitées par des pharmaciens et médecins biologistes, déjà mentionné dans le rapport IGF 2013. Ces sociétés qui devraient, dans la rédaction actuelle, fournir annuellement à leurs ordres respectifs, le détail de leur capital social. Nous sommes favorables au renforcement du contrôle ordinal permettant de respecter et limiter la détention du capital social des sociétés exploitant des laboratoires de biologie médicale autrement que par des médecins et pharmaciens biologistes.

Cette fin d'année se veut optimiste et nous espérons garder cet élan positif pour début 2015, en restant tout de même vigilant vis-à-vis des positions du parlement au sujet de cette loi mais également sur les propositions relatives à loi de santé où seraient basculées les professions libérales de santé. Toutefois, lors de la 27ème journée de l'Ordre des Pharmaciens, la Ministre de la santé, Marisol Touraine, a réaffirmé qu'il n'y aurait pas de modification de la loi de 2013 portant réforme de la Biologie Médicale. Nous attendons bien sûr que ces paroles soient respectées. De plus, en l'état actuel de cette

le bulletin d'informations de la fédération nationale des syndicats d'internes en pharmacie et en biologie médicale

même loi de santé, la territorialisation de l'offre de biologie médicale serait réaffirmée telle que présentée dans la loi de 2013, et non plus dérégulée comme dans le texte révélé par les échos en septembre dernier.

Un autre sujet très important à nos yeux est en cours d'arbitrage avec le ministère des affaires sociales de la santé et des droits des femmes. Il s'agit du décret relatif aux examens de biologie médicale en particulier pendant la période de permanence de soins. Nous défendons une validation biologique H24, ou du moins sous la responsabilité effective d'un biologiste à tout moment de la journée et de la nuit. Nous espérons prochainement connaître le fin mot de ce décret, qui divise la profession depuis près de trois ans.

Sur le plan de la formation, l'étude de la maquette du DES de biologie médicale, dans le cadre de la réforme du troisième cycle des études médicales, est en cours. Nous défendons vos souhaits, tels qu'exprimés dans les différentes enquêtes et tachons d'imaginer la biologie médicale du futur, pour que les biologistes médicaux, médecins ou pharmaciens, soient formés et prêts à aborder les défis de demain.

Et enfin, les résultats de l'enquête sur les remplacements en LBM menée en Septembre dernier, peu après la publication du décret n°2014-606, vont vous être présentés sous peu ! (et oui c'est un peu notre cadeau pour les fêtes de fin d'années !) Nous vous remercions pour votre participation à cette enquête exclusive !

Et l'international alors?!

Coté Biologie, nous avons participé aux Journées Internationales de la Biologie. La FNSIP-BM a pu avoir un stand pour échanger avec les acteurs français et européens de la biologie. Un symposium Franco-Allemand était notamment à l'honneur et nous avons pu apprendre beaucoup sur l'organisation de la biologie médicale en Allemagne. Un retour vous sera fait dans le prochain Observance Hors-série.

En parallèle, nous avons pris contact avec le bureau de Biologie Sans Frontière (BSF). Nous espérons pouvoir vous transférer de manière plus efficace les missions humanitaires offertes aux internes.

Enfin, nous avons négocié pour qu'un maximum d'internes puisse participer au congrès international EUROMEDLAB qui se tiendra à Paris le 22-24 juin. C'est un congrès de biologie d'ampleur international où les internes auront la chance de pouvoir illustrer leurs travaux au travers de posters ou de communications orales.

En ces temps d'harmonisation des diplômes et de mondialisation des professions, c'est une chance unique de pouvoir expo-

-ser au monde notre modèle français d'organisation de la biologie médicale et de le défendre.

La Société Française de Biologie Médicale (SFBC), société savante, connaît les enjeux de ce congrès et l'importance que revêt la présence de jeunes biologistes à ce genre d'événement. Ce grand congrès coûte normalement 350euros (prix étudiant !). Mais la SFBC prendra à sa charge la totalité des frais d'inscriptions pour les internes qui :

- Soumettrons un poster ou une communication orale (en 1er auteur) : deadline 1er février
- S'inscrivons à la SFBC (50euros)

Vous n'aurez pas souvent des occasions comme celle-ci. Saisissez votre chance et venez nombreux à l'EUROMEDLAB 2015.

Quelques points en bref sur la Pharmacie maintenant. Fin octobre (juste après l'AG de Rennes) s'est tenue l'Assemblée d'Automne de l'Association Européenne des Étudiants en pharmacie (EPSA) à Hradec Králové en République Tchèque. La FNSIP-BM était présente et a pu animer deux ateliers. Le premier était axé sur la présentation de la pharmacie hospitalière et du fonctionnement de notre formation en France. Un questionnaire sur les "connaissances et les perceptions des étudiants en pharmacie sur la pharmacie hospitalière" a été réalisé sur le même modèle que celui partagé à Porto cet été lors du congrès IPSF. Les résultats ont été analysés et devraient faire l'objet prochainement d'un article de la newsletter de l'EPSA. Le deuxième atelier était intitulé "Chat with professionals". Le but était d'échanger avec les étudiants présents sur les possibilités de débouchés/carrières dans le monde de la pharmacie. Nous étions un échantillon de 7 jeunes pharmaciens/internes travaillant actuellement soit en officine, en industrie, dans des institutions ou à l'hôpital.

A propos d'EUROPINTERNSHIP : nous touchons bientôt au but et nous espérons pouvoir publier quelque chose tout début 2015. Cette enquête devrait faire l'objet d'un article entier dans le prochain numéro de l'observance hors-série. Nous pourrons enfin vous présenter les résultats de cette année d'investigation sur la formation des pharmaciens hospitaliers en Europe.

A ne pas manquer ! Pour rappel même si vous n'avez pas soumis de résumés/pas eu de posters, les inscriptions sont toujours ouvertes pour le congrès de l'Association Européenne des Pharmaciens Hospitaliers (EAHP) qui aura lieu du 25 au 27 Mars 2015 à Hambourg en Allemagne. Le thème est "patient safety first". Les étudiants bénéficient d'un tarif préférentiel de 110€ pour l'inscription. Tout comme Euromedlab pour la biologie médicale, cet événement est l'occasion de participer à un congrès à rayonnement international. C'est une super occasion pour avoir aperçu de ce qu'il se passe en Europe pour la pharmacie hospitalière!

le bulletin d'informations de la fédération nationale des syndicats d'internes en pharmacie et en biologie médicale

Et pour finir les Relations universitaires !

Lors des dernières conférences des doyens (8 octobre et 5 novembre), différents sujets d'actualités ont été abordés notamment le, la journée de mobilisation du 30 septembre, la réforme du statut des internes (grève du lundi 27 novembre), la refonte du DES de biologie médicale, la loi santé, l'avenir de la filière IPR avec la proposition de l'intégrer dans les DES de pharma et de biologie médicale afin de développer la recherche dans ces deux cursus notamment à travers une augmentation des années recherches (de 62 à 130), une augmentation des postes d'AHU et du nombre de thèse d'université soutenue.

Le décret relatif aux conditions d'exercice et de remplacement au sein des pharmacies à usage intérieur qui a été signé par la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes le 1er décembre ; sa publication devrait intervenir très

prochainement. Autre sujet, le DPC (développement professionnel continu), le concours de l'internat en particulier la réorientation des étudiants suite aux simulations qui débiteront courant janvier et finiront en septembre (les étudiants qui voudront retenter le concours ne pourront pas avoir leurs résultats définitif avant le mois de septembre car la validation de la 5ème année est nécessaire à la procédure des choix, ils devront faire le choix de retenter dès les 1ères simulations), les stages...

A noter la mise en place d'un site internet des doyens www.conférence-doyens-pharmacie.fr qui regroupe une multitude d'informations sur la pharmacie et les différentes facultés de France. Prochaine réunion prévue le 10 décembre, conseil d'administration de la FAGE le 6 et 7 décembre, réunion sur le numérisé clausus à l'ONDPS (l'observatoire nationale de la démographie des professions de santé) pour le NC internat pharmacie prévue en février.

Et mieux vaut tard que jamais, comme promis en début de mandat nous avons enfin une photo du bureau (presque) au complet ;) Bonne fêtes de fin d'année à toutes et à tous !!



De gauche à droite et de haut en bas: Mickaël Fortun / Alexandre Drezet / Rathana Kim / Thomas Riquier / Benjamin Lebecque
Mylène Tisseyre / Amandine Gouverneur / Christelle Moreau / Delphine Heurté / Eugénie Duroyon / Amintas Samuel